

**N° 26/9.09**

**RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES : ACRM, ERM, ARASMA, ASIME (NOUVEAUTE EN 2008 ! ) ET PROTECTION CIVILE (PCI)**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1 PREAMBULE**

Sur la base de l'article 103 du règlement du Conseil, la Municipalité a accepté le vœu du Conseil communal visant à présenter désormais, sous forme de communication, un rapport d'information sur les activités et les comptes des associations intercommunales au sens de l'article 112 de la loi sur les communes dont la commune est membre, étant précisé que les comptes de ces associations sont soumis au contrôle de leurs instances (Conseil intercommunal, Commission des finances et Commission de gestion) et transmis à M. le Préfet.

L'approbation de la gestion et des comptes de ces associations ne relève pas de la compétence du Conseil communal. Il s'agit en l'occurrence de l'ERM, l'ACRM, de l'ARASMA, de l'ASIME et de la PCI.

**2 RAPPORT ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA REGION MORGIEENNE (ACRM) – 32 COMMUNES**

**2.1 Composition du Comité de direction**

Le Comité de direction a connu quelques changements en 2008, il était composé des personnes suivantes :

Secteur I	Philip Panchaud, syndic d'Echandens, président Jean-Pierre Seiler, syndic d'Echichens, vice-président Eric Voruz, syndic de Morges (jusqu'au 28 février 2008) Nuria Gorrite, syndique de Morges (dès le 24 avril 2008)
Secteur II	Günter Dauner, syndic de Saint-Prex
Secteur III	Anne-Christine Ganshof, syndique de Vufflens-le-Château
Secteur IV	Eric Bühler, syndic de Bremblens
Secteur V	François Simon, syndic de Ballens
Secrétariat	Tania Zito
Bourse	Clémence Grognez, boursière de la Commune de Bremblens
Chef de projet	Jean-Jacques Lehmann a quitté en cours d'année et a été remplacé par Alain Jaccard

## **2.2 Composition "morgienne" du Conseil intercommunal**

Voici les membres :

- Denis Pittet
- Michel Grivel
- Yvan Christinet
- Eric Decosterd
- Laurent Beauverd
- Claude Gendroz

## **2.3 Bureau de l'ACRM**

Suite à la résiliation du bail à loyer de Romanel-sur-Morges pour fin mars 2008, l'ACRM s'est provisoirement installée dans les locaux du SDRM à Renens. Les archives ont été déposées à la Commune d'Echandens. Les dossiers courants sont à disposition de la secrétaire, à son bureau privé.

## **2.4 Membres de l'ACRM**

Toutes les communes membres ont ratifié la décision du Conseil intercommunal (préavis 04/08 adopté le 16 octobre 2009) de dissoudre l'ACRM.

Notre association compte ainsi 32 communes au 31 décembre 2008.

Secteur 1 :	Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Morges Préverenges, Tolochenaz,
Secteur 2 :	Buchillon, Lavigny, Saint-Prex, Etoy
Secteur 3 :	Bussy-Chardonney, Chigny, Denens, Lully, Lussy, Monnaz, Reverolle, Vaux, Villars-sous-Yens, Vufflens-le-Château, Yens
Secteur 4 :	Aclens, Bremblens, Colombier, Romanel, Saint-Saphorin-sur-Morges, Vullierens
Secteur 5 :	Ballens, Berolle, Bière, Mollens

## **2.5 ARCAM & avenir de l'ACRM**

Durant le premier trimestre 2008, l'avancement des travaux du projet ARCAM (Association des régions Cossonay-Aubonne-Morges) n'a pas permis au Comité de direction de présenter un préavis de dissolution, raison pour laquelle, et tant que la création de cette nouvelle structure était incertaine, le Codir a proposé au Conseil intercommunal de travailler sur la modification des statuts afin de disposer d'une organisation plus souple.

Durant l'été 2008, le groupe de travail ARCAM a permis au projet d'avancer à grands pas, et courant septembre, le Comité de direction a pu proposer, dans l'urgence, un préavis de dissolution au Conseil intercommunal. Celui-ci a été accepté par 37 oui, 0 avis contraire et 2 abstentions.

Selon la disposition prévue à l'article 39 des statuts, les conseils communaux et/ou généraux ont dû ratifier ledit préavis, ce qui a été effectivement réalisé au 31 décembre 2008. Le Comité de direction engagera la procédure de dissolution durant le premier trimestre 2009, étant habilité à endosser le rôle de liquidateur.

## **2.6 *Petit mémento à l'usage des parents***

Il reste quelques centaines d'exemplaires du mémento à disposition auprès du secrétaire.

## **2.7 *Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Schéma directeur de la région morgienne (SDRM)***

Le Comité de direction a pris une part active aux séances des comités de pilotage du PALM et SDRM (Région-Morges).

Dans le courant de l'année 2008, l'ACRM a participé à l'installation des locaux du SDRM (Région-Morges), dans le bâtiment administratif des TL à Renens, avec le SDOL, le SDNL, le chef de projet du PALM (M. René Spahr) et son assistant (M. Adrien Mulon).

L'inauguration a eu lieu en date du 14 novembre 2008, en présence de MM. les Conseillers d'Etat Jean-Claude Mermoud et François Marthaler, des représentants du Copil PALM, de la presse et de nombreux invités.

Le Comité de direction a aussi soutenu la procédure de recrutement de la cheffe de projet du SDRM (Région-Morges), Mme Emmanuelle André, qui a commencé son activité en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008. Mme André est urbaniste et dispose d'une grande expérience dans le domaine des transports.

En avril 2008, les communes du SDRM (Région-Morges) ont décidé de gérer ce projet de manière autonome, notamment en matière de finances. Le budget 2009 de l'ACRM a donc été prévu sans participation au PALM, ni au SDRM (Région-Morges).

En décembre 2008, les communes du SDRM (Région-Morges) ont décidé de créer une association pour la mise en œuvre du SDRM et a choisi de la renommer Région-Morges.

## **2.8 *Halle multifonctions (remplacement des halles CFF, Morges)***

La recherche de sites adéquats effectuée dès 2007 a conduit le comité de fondation à en retenir un qui semblait alors rassembler toutes les qualités requises (site de La Longeraie, Morges). Malheureusement, le groupe technique du SDRM ayant donné un préavis défavorable (le site est couvert par des mesures de précautions dans le cadre du PALM), cette variante a été abandonnée. Le comité de fondation (fondation pour la halle d'exposition de la région morgienne) poursuivra son action en 2009.

## **2.9 *Gravières / transports par le BAM***

Un groupe de travail a été mis sur pied sous l'égide M. François Simon. Il est maintenant piloté par les communes concernées, en collaboration étroite avec les entreprises des gravières et les MBC.

## **2.10 *PyjaM'Bus***

La collaboration entre les MBC et l'ACRM a continué en 2008. Une campagne de publicité originale a été lancée en septembre 2008, avec le concours d'une jeune dessinatrice du Centre de jeunesse Couvaloup 12 à Morges, Mlle Rosanna Molinaro.

En décembre 2008, en raison du changement d'horaire des transports publics et des remarques des communes, les horaires du PyjaM'bus ont été adaptés pour synchroniser ce service aux autres transports en commun. Toutes les communes partenaires ont accepté de reconduire leur financement de décembre 2008 à décembre 2009.

### 2.11 Financement des projets régionaux par la LADE / LPR

Le Comité de direction de l'ACRM a régulièrement suivi les informations du SELT concernant la mise en application de la LADE et de la LPR. M. Panchaud et Mme Zito se sont rendus à plusieurs séances de planification de la démarche, organisées par le SELT, et ont organisé une séance pour réunir, avant l'entrée en vigueur de l'ARCAM, les membres du groupe de travail ARCAM, soit les présidents et représentants de l'ARC, l'Adar et la PEC, ainsi que M. le Préfet Georges Zünd, avec pour objectif la mise en route d'une stratégie économique régionale, document indispensable pour la reconnaissance d'une association régionale en qualité d'organisme de promotion économique. Cette reconnaissance officielle est indispensable, au sens de la LADE, pour l'obtention de subventions en faveur des projets d'envergure régionale.

L'ACRM a en outre lancé une consultation durant l'automne 2008, pour permettre à l'ensemble des communes du district d'annoncer les projets qui pourraient bénéficier de subventions au sens de la LADE ou de la LPR.

Un document de travail (stratégie régionale) a été élaboré par l'ACRM et mis à disposition du groupe de travail ARCAM. Ce document n'a pas été transmis aux communes, celui-ci ne pouvant pas être validé avant la création de l'ARCAM et la mise en place d'un comité de direction.

### 2.12 Etude "Cœur du Canton"

L'ACRM a été associée au groupe de travail "Cœur du canton". Elle y est représentée par M. Bühler, membre du Comité de direction.

Le GT travaille sur un diagnostic complet du territoire correspondant aux 165 communes formant la première couronne autour des communes membres du PALM et du SDRM. Plusieurs thèmes sont abordés :

- les transports
- l'habitat
- l'économie et
- le paysage.

La restitution de ces travaux sera faite sous forme de "forums" durant l'année 2009.

## 3 COMPTES 2008

L'exercice 2008 présente un bénéfice de CHF 109'066.17. Il s'explique en particulier pour les raisons suivantes :

- l'ACRM n'a pas eu besoin d'utiliser l'ensemble des sommes prévues au budget 2008, notamment sur le compte 4.11031854 "honoraires divers" (CHF 5'074.- pour un budget total CHF 75'500.-). *Le compte précité regroupe l'ensemble des sommes indiquées dans le budget 2008 sous le compte 4.1103185, à l'exception des "honoraires JJ Lehmann", que l'on retrouve au numéro de compte 4.11031852.* La commune boursière de l'ACRM a proposé cette répartition pour une meilleure lisibilité de la compatibilité, mieux adaptée au plan comptable vaudois,
- les cotisations relatives au préavis 03/07 "crédit cadre de CHF 150'000.-" (précisément CHF 154'186.55 sur le compte 6.1104526) ont été considérées séparément, ceci pour permettre la prise en charge du déficit du SDRM (Région-Morges), lequel s'élève à CHF 12'693.21, **par ses communes membres** (selon décision du comité de pilotage du SDRM (actuellement Région-Morges) du 18 décembre 2008). Les autres communes membres de l'ACRM ne participent pas au déficit du SDRM.

Le principe de participation du SELT (par la LADE) au salaire de la cheffe de projet a été confirmé par l'Etat de Vaud, il sera effectivement versé durant l'exercice 2009 en faveur de l'ACRM. Le montant exact n'est pas connu à ce jour mais la somme avancée devrait être au minimum de CHF 26'000.-. Cette somme apparaît donc dans le compte "débiteurs SDRM" 1.91110 et concerne uniquement les communes de Région-Morges.

- selon la remarque de la Commission de gestion et le souhait du Conseil intercommunal, les locaux de Romanel-sur-Morges ont été remis à fin mars 2008. L'ACRM a partagé les locaux du SDRM à Renens durant quelques mois. L'association a donc réalisé une économie de 50% comparativement au budget prévu (CHF 7'833.90 pour un montant de CHF 16'000.- inscrit au budget), ainsi que pour toutes les charges y relatives (fournitures, mobilier, électricité, téléphone & matériel informatique),
- le compte 6.1104220 "intérêts créanciers" présente un solde créancier de CHF 3'170.47 (budget prévu CHF 100.-), le Comité directeur ayant placé le solde disponible sur des comptes à terme, auprès de la Banque Cantonale Vaudoise.

Le capital de l'ACRM, de CHF 7'897.13 au 1<sup>er</sup> janvier 2008, augmenté du bénéfice de l'exercice 2008 de CHF 109'066.17, est arrêté, au 31 décembre 2008, à CHF 136'963.30.

Le capital de l'ACRM au 31 décembre 2008 devrait lui permettre de faire face aux frais de liquidation sans appel de cotisations des communes pour 2009.

#### **4 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION MORGIENNE (ERM) – 15 COMMUNES**

##### **4.1 Composition du Comité de direction**

Le Comité de direction a effectué ses tâches en 2008, selon l'organisation suivante :

Président :	M. Michel Grivel, Morges	Administration générale, personnel et assurances
Vice-président :	M. Christian Maeder, Ecublens	Finances
Membres :	M. Frédéric Jomini, Morges	Exploitation du réseau et des STREL
	M. Pierre-Georges Gay, Préverenges	Exploitation de la STEP
	M. Yves Paccaud, Morges	Citernes, garages, huiles usées et toxiques
	M. Salvatore Guarna, Tolochenaz	Boues d'épuration
	M. Jean-Pierre Bourdon, Yens	Faucardeuse et informatique

##### **4.2 La composition "morgienne" du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature**

Pour la nouvelle législature, voici la délégation morgienne désignée au sein du Conseil intercommunal :

Pierre Marc Burnand  
Yvan Christinet  
Jean-Claude Goy  
Bruno Petrucciani  
Denis Pittet

Christian Schwab

Eddy Streit

Jaques Zbinden

Eric Züger

#### **4.3 Sommaire des décisions du Conseil intercommunal**

Au cours des 3 séances tenues en 2008, les décisions suivantes ont été prises.

##### 18 juin 2008

- Adoption des comptes et du rapport de gestion 2007.

##### 24 septembre 2008

- Adoption du budget pour l'exercice 2009.

##### 10 décembre 2008

- Octroi d'un crédit de CHF 550'000.00 TTC, pour l'assainissement des bassins biologiques.

#### **4.4 Personnel de l'ERM**

##### **4.4.1 Organisation**

Comme prévu en 2007, l'organisation a été modifiée du fait de différents départs à la retraite et dans le but d'améliorer les suppléances. Elles est devenue effective le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

En résumé, le directeur s'appuie sur 2 adjoints : l'adjointe administrative et l'adjoint technique. Le "Réseau" et "l'Exploitation de la STEP" forment les 2 entités principales, les "Tâches spéciales" étant essentiellement gérées par l'adjointe administrative.

##### **4.4.2 Mutations**

###### Promotion

M. Jérôme Constantin, ingénieur, précédemment responsable d'exploitation du réseau des collecteurs et STREL, a été choisi, après une procédure d'évaluation de nombreux candidats et promu au 01.07.08, au poste d'adjoint technique.

###### Départs à la retraite

3 collaborateurs ont fait valoir leur droit à la retraite en 2008, il s'agit de Messieurs :

- Robert Delaloye le 31.03.08 après 23 ans d'activité comme employé "Réseau et STREL "
- François Morel le 30.06.08 après 28 ans d'activité comme employé "STEP"
- Jacques Théraulaz le 31.07.08 après 18 ans d'activité comme responsable des "Tâches spéciales"

Tous trois ont été remerciés chaleureusement.

###### Engagements de nouveaux collaborateurs

Trois personnes ont été engagées en 2008, il s'agit de :

- M. Alain Rastoldo le 01.01.08 Mécanicien au bénéfice d'un Brevet fédéral d'agent de maintenance, comme employé "Réseau et STREL", pour remplacer M. R. Delaloye.

- M. Ivan Cardinaux le 01.05.08 Serrurier, comme employé "STEP", pour remplacer M. F. Morel.
- Mme Dominique Faivre le 01.07.08 Technicienne en génie civil, comme responsable d'exploitation du réseau des collecteurs et STREL, en remplacement de J. Constantin promu adjoint technique.

## **4.5 Relations extérieures**

### **4.5.1 Visites de la STEP**

Comme chaque année, les installations ont fait l'objet d'une dizaine de visites de groupes : en général des classes, mais aussi quelques groupes d'intérêts divers. Le niveau des classes couvre des degrés très étendus partant du degré primaire, en passant par celui des classes secondaires, et allant jusqu'au niveau de l'EPFL pour des étudiants spécialisés en environnement. Ces derniers ont réalisé sur place différents travaux de recherches et d'étude de ces installations.

### **4.5.2 Médias**

En plus des comptes-rendus réguliers par la presse locale de la tenue des assemblées du Conseil intercommunal, la journée "Portes ouvertes" a fait l'objet d'une annonce et d'un article préalable publiés dans le Journal de Morges.

### **4.5.3 Distinction**

La STEP de Morges s'est vue attribuer "La Médaille d'eau 2008". Cette distinction est attribuée par le "VSA" (Association suisse des professionnels de la protection des eaux) et "Energieschweiz" (Energie dans les infrastructures) aux STEP qui en ont fait la demande et dont les efforts dans les domaines de l'économie d'énergie et de la valorisation de celle-ci ont été reconnus.

C'est la deuxième fois que cette distinction est attribuée : l'ERM l'avait précédemment obtenue en 2003.

Fait à relever : sur les 25 STEP de Suisse à avoir reçu cette distinction, celle de l'ERM est la seule STEP romande !

## **4.6 Travaux du réseau et des STREL liés au budget de fonctionnement**

Les travaux courants d'exploitation ont été garantis. Les STREL sont systématiquement contrôlées et entretenues une fois par semaine et le réseau suivi régulièrement, le contrôle des déversoirs étant adapté à leur comportement.

Les travaux marquants effectués sur le réseau et les STREL sont énumérés ci-après :

### **4.6.1 Réseau des collecteurs**

#### Interventions spécifiques

- Réfection de quatorze regards dont quatre situés à Morges, un à Denges, deux à Lonay, un à Tolochenaz, cinq à Préverenges et un à Ecublens.
- Une chambre a été bouchée avec du bois dans le collecteur de la Morges "N°42 Morges II" suite à des actes de vandalisme.

- Le curage et le contrôle TV ont été effectués dans le secteur de la Vogéaz à Morges sur conseil de la Ville de Morges. Ce secteur nécessitait un entretien.
- Des investigations ont été menées sur le collecteur "N°35 – Sorecort" à Vufflens-le-Château afin de supprimer la propagation de bruits d'écoulement dans les parcelles privées du chemin du Soleil.
- Une chambre a été obstruée par un tuyau PVC dans le collecteur N°31, les Granges, sur la Commune de Denens.

#### Suivi de la stabilité d'ouvrages en relation avec les cours d'eau

- Collecteur "Boiron I", Tolochenaz, traversée à proximité du pont privé "Jacot".
- Collecteurs situés dans l'emprise des rivières de la Morges et du Boiron.

#### Interventions d'entreprises spécialisées

- Le curage et le contrôle TV de 1'950 mètres de collecteurs ont été effectués dans le cadre de l'entretien courant du réseau.
- Le curage et le contrôle TV d'un dixième du réseau de l'ERM, soit 6'630 mètres situés sur le territoire des Communes de Denges et Préverenges ont été effectués. Cette campagne a été complétée par la moitié du dixième du réseau sur la Commune de Lonay correspondant à une longueur de 3'150 mètres, soit au total 9'780 mètres.

#### Surveillance des déversoirs, trop-pleins et chambres de chasse

23 ouvrages sont suivis chaque semaine. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 13 ouvrages sur le réseau ERM.
- 10 ouvrages communaux.

La diminution du nombre d'ouvrages communaux est due, d'une part, à la suppression de certains ouvrages et, d'autre part, à l'entretien de ceux-ci par les communes respectives. Le nombre d'ouvrages a été mis à jour également en fonction du PGEEi.

Le déversoir "Léchère" à Yens a été régulièrement bouché en fin d'année suite aux travaux de mise en séparatif du réseau communal en amont.

## **4.6.2 Stations de relevage (STREL) – 17 installations ERM**

#### Interventions, maintenance et contrôles

- Diverses interventions ont eu lieu afin de déboucher les pompes des stations suivantes : le Bochet (1), la Combaz (3), la Taudaz (3), Pont-de-Vaux (2), le Sout (2), la Piscine (1).
- Les clapets anti-retour et les vannes de certaines stations de pompage ont été remplacés.
- La trappe d'accès a été changée à la station de Combaz.
- Augmentation du tarif de l'eau potable par les Services industriels de la Ville de Lausanne; les stations du Vorzy, de la Combaz, du Sout, du Bochet, de Croix-de-Rive et de la Taudaz sont concernées.
- Les deux pompes de relevage de la station du Vorzy ont été changées.
- Intervention d'une entreprise spécialisée pour le changement du module de transmission des données à la station de la Taudaz.
- Quatre onduleurs ont été remplacés aux stations de Croix-de-Rive, de la Combaz, de la Venoge et de Pont-de-Vaux.
- La station de Pont-de-Vaux a nécessité divers travaux d'entretien. Les roues des pompes ont démontré une usure conséquente du fait d'une sollicitation particulièrement importante (heures d'utilisation). Son optimisation ne sera complète que lorsque la réduction importante des eaux claires parasites provenant du réseau en amont sera réalisée et qu'ainsi les durées journalières de pompage seront fortement réduites.



- Déplacement provisoire du coffret de la station de la Venoge suite aux transformations du bâtiment.  
L'ossature du coffret a dû être renforcée.
- Le moteur de la vis N° 2 a été changé à la station de relevage du Bluard. Réparation de l'appareil de contrôle de tension. La pose de nouveaux vérins a été nécessaire pour le bon fonctionnement de la trappe d'accès.
- La sortie de la conduite de refoulement de la station relevage du Vorzy a dû être remplacée car le tuyau PE était ovalisé et créait des infiltrations.
- Le moteur et la garniture ont été changés à la pompe N° 1 de la station du Sout.

#### 4.6.3 Stations de relevage (STREL) – 4 installations privées

##### Contrôle et maintenance des installations privées suivantes

Pour la Commune de Vufflens-le-Château :

- Fontenailles
- Bruillon
- Sorecort

Pour la Commune de Lully :

- Lully-Boiron

Une panne à la station de Lully-Boiron, due à un relais défectueux, a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée. La poire d'enclenchement a été également changée.

#### 4.6.4 Réfection des ouvrages existants

La collaboration avec les Services techniques de la Commune de Morges concernant la réfection des collecteurs "Grosse-Pierre" et "Centre" se poursuit. Ces travaux sont prévus dans le cadre de l'octroi de subvention cantonale accordée en décembre 1999, relatif aux "7'000 mètres de Morges" d'un montant global de CHF 4'717'000.--.

#### 4.7 Les PGEE – Plans généraux d'évacuation des eaux

Il y a lieu de distinguer le PGEEi de l'ERM, des 15 PGEE des communes de l'Association. Le premier se concentre sur le réseau EU intercommunal et les seconds sur les réseaux EU et EC des communes.

Il n'est pas du ressort de l'ERM de suivre l'avancement des PGEE communaux. Toutefois, les documents correspondants demeurent nécessaires pour l'élaboration du PGEEi de l'ERM.

##### 4.7.1 Le PGEEi de l'ERM (i pour intercommunal)

Le 9 juin 2008, le dossier a été envoyé au SESA pour un examen préalable avant l'approbation définitive. Le PGEEi de l'ERM devrait être approuvé en 2009, idéalement dans le premier semestre, ce délai n'étant maîtrisé que par le SESA.

Le dossier comporte 3 phases :

- Phase I "rapports d'états"
- Phase II "concept"
- Phase III "avant-projet".

Au niveau du groupement d'ingénieurs mandaté pour cette étude, exception faite de quelques finitions, ces 3 phases sont terminées.

Au niveau des coûts, le crédit voté par le Conseil intercommunal est respecté. La situation financière a fait l'objet, lors de chaque séance du Conseil intercommunal, d'une communication du Comité de direction.

#### 4.7.2 Les PGEE communaux

Situation au 31 décembre 2008

Communes	Mandataires	12 demandes de subventions en 2000 via ERM	PGEE Approuvé par le SESA en date du :
Bussy-Chardonney	Biner et Nicole SA	*	27.06.2006
Chigny	Gérard Chevalier SA	*	10.02.2004
Clarmont	Mosini et Caviezal SA	*	Etude en cours
Denens	Biner et Nicole SA	*	12.07.2006
Denges	Biner et Nicole SA	---	23.06.2004
Echichens	Biner et Nicole SA	*	19.04.2005
Ecublens	Biner et Nicole SA	---	26.09.2003
Lonay	Gérard Chevalier SA	*	04.06.2003
Monnaz	Gérard Chevalier SA	*	23.04.2003
Morges	Biner et Nicole SA Bonnard & Gardel SA SD ingénierie SA	*	Etude en cours
Préverenges	Gérard Chevalier SA	*	11.02.2002
Tolochenaz	Biner et Nicole SA	---	04.04.2007
Vaux-sur-Morges	Biner et Nicole SA	*	25.03.2008
Vufflens-le-Château	Gérard Chevalier SA	*	10.02.2004
Yens	Biner et Nicole SA	*	22.07.2007

Les deux PGEE communaux non encore approuvés sont actuellement en cours d'étude. Au niveau administratif, le rôle de l'ERM ne se limite plus qu'à la gestion des subventions cantonales et fédérales de ces deux PGEE.

#### 4.8 Travaux de la STEP liés aux préavis ERM

##### 4.8.1 Crédits accordés en 2008

Pour la STEP, seul le crédit de CHF 550'000.-- TTC concernant "l'Assainissement des bassins biologiques" a été demandé et accordé en 2008 (préavis N° 02/10.2008).

#### 4.8.2 Avancement des travaux en cours

Les travaux liés au crédit précité sont prévus échelonnés sur les années 2009 et 2010.

Les travaux, initialement prévus en 2008, pour le remplacement du CCF – GMG, ont été bloqués par décision de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal annulant l'adjudication prononcée et obligeant l'ERM à lancer un deuxième appel d'offres.

Ce deuxième appel d'offres était en cours à fin 2008 et les prolongations nécessaires à l'exploitation de l'installation en place (non-conforme à l'égard des normes OPair) ont été accordées par le SEVEN.

Les travaux liés à l'installation de la nouvelle centrifugeuse sont achevés, à l'exception de quelques modifications nécessaires pour pallier le défaut apparu 6 mois après la mise en service de la machine, lié à un phénomène de calcification dû à la qualité de l'eau et des boues traitées.

#### 4.9 Boues d'épuration

##### 4.9.1 Préambule

Du fait de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, de l'interdiction de la valorisation des boues en agriculture, 2008 marque la dernière année où celles-ci ont encore été, en grande partie, épandues.

Pour mémoire, les boues résultent des matières extraites des eaux usées lors du processus d'épuration. En 2008, la production totale des boues déshydratées d'une siccité de l'ordre de 25%, représente un volume de 1'621 m<sup>3</sup>, quantité à laquelle il convient d'ajouter le solde de stock de 2007 de l'ordre de 360 m<sup>3</sup> (voir Rapport de gestion 2007).

##### 4.9.2 Valorisation en agriculture

Pour mémoire, les quantités de boues valorisées en agriculture sont déterminées en fonction des souscriptions des agriculteurs-preneurs de boues, liées aux plans de fumure qu'ils établissent.

Les boues sont réparties sur les aires de stockage d'Echichens et de Yens en fonction des besoins et, de là, sont reprises pour être épandues en fonction des périodes de culture et des volumes déterminés dans les plans de fumure. Cette prestation est assurée par nos épandeurs.

Sur le plan financier, l'ERM assure les frais d'analyse de terre, ceux liés à l'établissement de plans de fumure ainsi qu'à l'épandage. De plus, une indemnité de CHF 35.--/ m<sup>3</sup> de boues est versée aux agriculteurs-preneurs, augmentée pour cette dernière année de valorisation de CHF 5.--/m<sup>3</sup> pour solde de tout compte et à titre de participation à leur bilan de fumure 2009 devant inclure les enrichissements de sols 2008.

Il convient de remarquer qu'en 2008, la quantité de 1'235 m<sup>3</sup> de boues épandues représente la quasi-totalité des boues produites dans la période autorisée pour la valorisation, de janvier à septembre 2008. Cette opportunité a permis ainsi de diminuer les transports, les reprises de manutention et les frais d'incinération.

Le 30 septembre 2008, dernier jour autorisé pour l'épandage, les deux aires de stockage étaient, grâce aux efforts des épandeurs et des agriculteurs-preneurs, entièrement vidées.

##### 4.9.3 Incinération

Début 2008, en fonction d'un déficit des réservations de valorisation enregistrées, 223 m<sup>3</sup> ont été incinérés à "SAIDEF" à Posieux, seul incinérateur possible pour l'ERM en début d'année.

Dès octobre 2008, la mise en service du nouvel incinérateur de la STEP de Vidy ayant eu lieu en septembre, la totalité des boues du dernier trimestre produites par l'ERM soit 523 m<sup>3</sup>, a été incinérée à Vidy par transports directs de bennes 20 m<sup>3</sup> / 16 to, à raison de 2-3 bennes par semaine.

Au niveau de l'organisation logistique de l'incinération des boues, VALORSA SA, responsable pour notre périmètre de la gestion des déchets, gère les relations avec Vidy et, en cas de panne d'incinérateurs, prend en charge les solutions de remplacement.

#### 4.9.4 Futur des boues

Pour l'ERM, la totalité des boues futures sera incinérée comme précisé ci-dessus à la STEP de Vidy dans le cadre du périmètre "VALORSA SA".

Le "PÔLE ERM-MORGES" évoqué dans les rapports de gestion antérieurs, initialement prévu à un échelon régional (ERM & 8 STEP "satellites"), ne conserve plus qu'une forme administrative, le rôle de l'ERM étant limité à faire office d'intermédiaire entre le SESA et les STEP "satellites" pour les décomptes de subventions attribuées pour les installations de déshydratation nouvelles, selon une clé de répartition complexe définie par le SESA.

#### 4.9.5 Divers

L'ERM a traité en plus de ses propres boues :

- Les boues liquides excédentaires de la STEP de Lully-Lussy (292 m<sup>3</sup> / 12.47 to de matière sèche).
- Les boues liquides de la STEP de Pampigny-Sévery (18 m<sup>3</sup> / 0.73 to de matière sèche) durant ses travaux d'entretien.
- Les boues liquides de la STEP de Gimel (31 m<sup>3</sup> / 5.25 to de matière sèche) durant ses travaux d'entretien.

Comme évoqué dans le rapport de gestion, l'augmentation de la siccité obtenue par la mise en service de la centrifugeuse est confirmée : celle-ci est augmentée de 25 à 31% environ. La diminution du volume de boues déshydratées qui en découle, est importante : en effet ce volume se réduit à 76% du volume des années précédentes.

Le dossier "lancinant" de l'aire de stockage d'Echichens a enfin trouvé son épilogue en 2008.

En résumé :

- Les travaux de remise en état de la place de stockage, consistant principalement à démonter et évacuer la paroi défailante existante et à la remplacer par une clôture grillagée similaire à celle de la déchetterie contiguë, ont été exécutés en octobre 2008.
- Le bilan financier final relatif à la remise en état de cette place, comprenant également les indemnités fixées lors des audiences du Tribunal ainsi que tous les frais annexes (avocat, ingénieur, tribunal, ...), a fait l'objet d'une communication au Conseil lors de la séance de décembre 2008 l'informant d'un excédent de dépenses à charge de l'ERM de CHF 14'600.--/HT.

#### 4.10 Bateau faucardeur

Tableau des activités

Saisons	2006	2007	2008
Mise à l'eau	14 juin	07 juin	10 juin
Début du faucardage	20 juin	18 juin	08 juillet
Fin du faucardage	17 août	23 juillet	21 août
Retour du bateau à la STEP	29 août	30 août	26 août
Heures personnel ERM y compris maintenance	h 363	476	230
Algues récoltées	m <sup>3</sup> 256	178	80

H effectuées	Saint-Sulpice	h	48.5	34.5	21.0
	Préverenges	h	9.0	5.0	9.0
	Morges	h	41.5	21.5	10.0
	Tolochenaz	h	4.5	7.0	7.0
	Saint-Prex	h	8.0	4.0	7.0
	Rolle	h	24.5	30.0	13.0
	Nyon	h		9.0	
	Σ	h	<b>136.0</b>	<b>101.0</b>	<b>67.0</b>

#### Travaux de maintenance de la faucardeuse

En plus des travaux de maintenance courants, le châssis du tapis de transfert avant a été restauré et renforcé. Cet élément de la machine est particulièrement sollicité du fait de sa position immergée et par le frottement permanent du tapis métallique destiné à remonter les algues; il a été restauré par une entreprise de serrurerie locale.

#### Commentaires généraux

Le bilan de la campagne de faucardage montre qu'en raison d'un printemps particulièrement frais, d'un été peu propice au développement des plantes aquatiques ainsi que, certainement, grâce à un meilleur état sanitaire des eaux du Léman, les heures de machine marquent une forte diminution par rapport aux années précédentes : si sur le plan écologique cette diminution est réjouissante, il n'en va pas de même sur le plan financier (voir ci-dessous).

Pour le personnel navigant, la solution adoptée en 2007 de mandater un agri-viticulteur de Préverenges pour le pilotage de la machine durant les deux mois d'exploitation de celle-ci, s'avère donner toute satisfaction.

Evacuation des algues

L'évacuation des plantes aquatiques n'a présenté aucun problème, celles-ci ayant été prises en charge, comme convenu entre l'ERM et les Communes desservies, dès les places de déchargement par les voiries concernées.

Facturation

Le tarif horaire calculé selon les conventions en vigueur, sur la base des prix moyens des 3 années a été augmenté à CHF 300.--/HT. La diminution des heures machine évoquée ci-dessus impliquera inévitablement encore d'autres augmentations de tarif.

**5 COMPTE DE L'ERM**

Après amortissements complémentaires et attributions à divers fonds de réserve ou de renouvellement, décidés par le Comité de direction dans sa séance du mercredi 8 avril 2009, les comptes de l'exercice 2008 sont équilibrés. Le budget prévoyait des charges et revenus pour une somme totale de **CHF 3'590'400.00** et le résultat final laisse apparaître un total de charges et revenus à hauteur de **CHF 3'688'169.05**, soit un écart de **CHF 97'769.05 ou 2.72 %**.

**Opérations de bouclage y compris prélèvements sur les fonds du Réseau intercommunal et des déchets spéciaux afin d'équilibrer les chapitres N°s 462 et 464 :**

N° 23000.3312.04	Amortissement complémentaire aménagement places de stockage d'Echichens et de Yens	CHF	36'000.00
N° 23000.3312.05	Amortissement complémentaire vidange des deux digesteurs à boues de la Step (préavis n° 4/10.02)	CHF	55'000.00
N° 23000.3801.09	Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs	CHF	30'980.85
N° 23000.3801.10	Attribution au fonds de renouvellement informatique	CHF	20'000.00
N° 23000.3809.01	Attribution au fonds de renouvellement véhicules	CHF	20'000.00
N° 46300.3809.00	Attribution à fonds de renouvellement véhicules	CHF	3'612.75
N° 46400.38.09.01	Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs	CHF	7'400.00
<b>TOTAL</b>		<b>CHF</b>	<b>184'803.20</b>

Par rapport aux charges totales de CHF 3'687'804.35, comprenant des amortissements et attributions extraordinaires à divers fonds pour CHF 184'803.20, celles-ci se sont en finalité élevées à CHF 3'503'001.15, représentant ainsi une économie de charges de CHF 409'798.85 ou 10.47% par rapport au budget 2007.

## 6 ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE (ARASMA) – 47 COMMUNES

### 6.1 Composition du Comité de direction

Représentante des Communes

- Gisèle Burnet – Présidente

Représentante de la Commune de Morges

- Sylvie Morel-Podio – Membre

Représentant des Communes

- Jean-Daniel Alleman – Membre

Représentante des Communes

- Marie Cottier – Membre

Représentant des Communes

- Pierre Gigon – Membre

Centre social régional

- Daniel Vouillamoz, Directeur CSR – Membre avec voix consultative

Centre social régional + Assurances sociales

- Bernard Rochat – Secrétaire aux procès-verbaux

### 6.2 Le secteur social

L'entrée en vigueur de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) au 01.01.2006 a conduit à la mise en place du Revenu d'Insertion (RI), nouveau système appelé à remplacer les anciens dispositifs de l'Aide Sociale Vaudoise (ASV) et du Revenu Minimum de Réinsertion (RMR).

Il s'agit de la troisième année d'activité après l'introduction du RI au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### 6.2.1 Dossiers non-financiers

Année	Aide sociale vaudoise (ASV)	Revenu minimum de réinsertion (RMR)	Dossiers non-financiers	Total
2003	467	214	241	922
2004	531	251	191	973
2005	538	384	184	1106
	<b>Revenu d'Insertion (RI)</b>		<b>Dossiers non-financiers</b>	<b>Total</b>
2006	907		160	1067
2007	950		150	1100
<b>2008</b>	<b>957</b>		<b>160</b>	<b>1117</b>

Hormis les dossiers RI actifs, nous comptons aussi des dossiers dits "non-financiers" : ceux-ci s'élèvent à 160 sur l'année 2008.

Il s'agit là des dossiers pour lesquels seul un appui social est nécessaire (conseils en matière de recherche de logement, explication et orientation auprès de structures spécialisées dans une prise en charge spécifique, etc.) ou des dossiers qui nécessitent une évaluation approfondie et prolongée, et qui ne débouchent finalement pas sur une aide financière mais sur une réorientation vers un autre service. Les dossiers traités par le secteur contentieux ne sont pas comptabilisés, un projet de reconnaissance de ces prises en charges spécifiques (et par-là de leur financement) est en cours avec le SPAS.

### 6.2.2 Organisateur du secteur RI

Une démarche visant à mieux répartir les tâches entre assistantes sociales (AS) et responsables administratives des dossiers (RAD) avait débuté en 2007. Le groupe de travail ad hoc, réunissant des délégués de chaque corps de métier et les chefs d'équipe, a poursuivi la réflexion en 2008 jusqu'à l'atteinte de l'objectif final, à savoir la mise en place de nouvelles directives internes de travail validées par la direction.

Sur le deuxième semestre 2008, un premier bilan de cette réorganisation permet de constater que, si l'objectif a été atteint, il n'en reste pas moins que les AS n'ont pas encore suffisamment de temps à consacrer aux tâches d'insertion et d'appui social.

### 6.2.3 Garanties de loyer

Au 31 décembre 2008, 22 dossiers de garantie de loyers sont actifs; relevons que ces dossiers-là ne font pas partie des statistiques mentionnées dans le tableau des dossiers actifs.

Les garanties établies par les services sociaux étant de moins en moins acceptées par les gérances immobilières, nous orientons les personnes vers les sociétés de cautionnement (Swiss-caution, etc.) qui offrent une solution acceptable financièrement pour une population en difficultés financières.

### 6.2.4 Contrôle : audit de l'UCC

L'Unité de contrôle et de conseil (UCC) du SPAS procède régulièrement à des audits dans les CSR, ce qui a été le cas pour le service du 13 mai au 4 juin 2008. Selon les termes du rapport final, l'audit portait sur "la conformité des prestations fournies en matière d'aide sociale et la prise en charge appropriée des bénéficiaires pour assurer leur intégration sociale et professionnelle". Plus concrètement, l'audit portait sur l'organisation du service et l'application du nouveau régime RI entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Sur 536 dossiers actifs au moment de l'audit, 35 dossiers ont été sélectionnés par l'UCC et fait l'objet d'un examen détaillé. 23 dossiers ont été déclarés "conformes", aucun dossier n'a été déclaré "à risque" ou comprenant des "sanctions" (*du bénéficiaire*), 7 dossiers "à instruire, compléter ou modifier" et "données informatiques" nécessitaient des compléments d'information statistique et/ou informatique, 1 dossier nécessitait des démarches complémentaires en matière de "subsidiarité" (en l'occurrence vérifier et faire valoir le droit le cas échéant à d'autres prestations comme par ex. aux allocations familiales), 4 dossiers présentaient des prestations auxquelles les bénéficiaires n'avaient pas droit et pour lesquelles le remboursement est demandé.

La direction du CSR est satisfaite des résultats de l'audit car il démontre dans l'ensemble que les procédures mises en place permettent un traitement des dossiers conforme aux directives en vigueur.



### 6.2.5 Les enquêtes

Pour rappel, les régions Morges-Aubonne et Nyon-Rolle disposent d'un enquêteur (0,8 EPT) pour intervenir dans des situations où il y a suspicion d'abus de l'aide sociale. Une enquête détaillée et des contrôles encore plus approfondis que ceux effectués par les assistants sociaux à l'ouverture du dossier et lors de la révision annuelle, sont effectués par ce collaborateur spécialisé formé à cette démarche.

### 6.2.6 Nombres et types de fraudes identifiées

**7 dissimulations de ressources** (activité professionnelle, indépendant, allocations diverses, etc.)

**1 détournement du RI** (utilisation détournée de l'argent destiné au loyer, à l'assurance, etc.)

**9 violations de l'obligation de renseigner** (inclus tous les types de fraude et autres cas de figure)

**2 dissimulations d'éléments de fortune** (véhicule, avoirs en banque, etc.)

**2 dissimulations de la composition du ménage** (dissimuler un membre faisant partie du ménage)

**3 dissimulations de la domiciliation** (vivre et avoir ses intérêts à un autre endroit que celui déclaré).

Les principales fraudes détectées à ce jour sont le fait de personnes travaillant et n'ayant pas déclaré leur activité professionnelle.

### 6.2.7 Logement

Cette année encore, l'ARASMA relève une situation alarmante pour une partie de la population qui se trouve dans une forme de précarité du logement.

La situation difficile du marché du logement se traduit certes en chiffres par un taux de logements vacants de 0,5% dans le Canton de Vaud (Source : SCRIS, taux de logements vacants dans le Canton au 1<sup>er</sup> juin 2008), mais elle se concrétise, en ce qui concerne l'ARASMA dans le quotidien des assistants sociaux, par un nombre très élevé de demandes de logements ou de problèmes liés à ce sujet pour les personnes qui s'adressent à nos services.

Pour les demandes issues de la région Morges-Aubonne, un recensement relatif au logement a été effectué au quatrième trimestre 2008 dans le cadre de la permanence du service social : en 11 semaines de permanence, 32 demandes de logement ont été relevées, ce qui représente plus d'une demande tous les 2 jours.

Par ailleurs, dans le cadre des dossiers RI traités par notre service sur 1 mois donné (546 dossiers en moyenne), une problématique de logement est présente dans plus de 10 % des cas.

### 6.2.8 Mesures d'insertion sociale (MIS)

Le nombre de personnes rencontrées durant l'année 2008 par la Conseillère en Insertion (CI) est stable par rapport à 2007. Par contre, en termes de quantité de mesures octroyées, l'année 2008, avec 121 mesures, a été marquée par une augmentation de 47 % par rapport à 2007. Cette progression, déjà initiée de 2006 à 2007 avec une augmentation de mesures d'environ 22 %, se confirme donc très nettement, signe d'une dynamisation de l'insertion au sein du CSR.

Le total des personnes ayant pris part à une mesure d'insertion sociale (MIS) s'élève à 74 (contre 50 en 2007), dont 33 concernant des jeunes adultes en difficultés (JAD) dans la catégorie 18-25 ans.

### 6.2.9 Les jeunes adultes en difficulté (JAD)

La proportion de JAD dans les personnes rencontrées par la Conseillère en Insertion a augmenté. Cette augmentation répond à l'orientation donnée par le SPAS en matière d'insertion de cette catégorie de population ainsi qu'à la nécessité de fournir à cette population un suivi spécifique en complément au travail effectué par les assistants sociaux (AS).

Un travail de bilan et d'orientation est effectivement effectué "en amont" par l'AS, et la CI ne rencontre pas la totalité des bénéficiaires JAD. Cela concerne un nombre stable de bénéficiaires JAD qui, pour une part, ont une activité professionnelle salariée nécessitant un complément de revenu (environ 10 %), et qui, pour l'autre part, font l'objet d'un suivi ORP (environ 25 %). La plupart des personnes ayant un suivi ORP sont au bénéfice d'une formation certifiée, ou sont dans l'attente d'une entrée en formation (Université ou HES par ex.), ou encore, dans de très rares cas, ne désirent absolument pas se former. Ils sont alors directement orientés à l'ORP.

### 6.3 L'Accueil Familial de Jour (AFJ)

353 demandes de placement ont été enregistrées durant l'année 2008.

Elles concernent l'accueil de 451 enfants dont :

- 43 enfants ne sont pas encore nés quand la demande est formulée à notre service,
- 101 enfants sont scolarisés.

Sur les 451 enfants :

- 252 enfants sont domiciliés sur le secteur de Morges,
- 185 enfants sont domiciliés sur le secteur d'Aubonne,
- 3 enfants sont domiciliés hors périmètre ARASMA,
- 3 enfants sont domiciliés dans des communes n'ayant pas adhéré au service du Placement familial à la journée.

#### 6.3.1 Réponses apportées aux demandes de placement

##### Réponses apportées aux demandes de placement

**159 enfants** ont été accueillis chez une Accueillante en milieu familial agréé.

**Les parents de 87 enfants** ont trouvé par eux-mêmes une solution à leur problème de garde d'enfants.

**42 enfants** sont inscrits dans une crèche ou une garderie de notre région.

**4 enfants** ont été accueillis chez une Accueillante en milieu familial d'un autre réseau.

**Pour 38 enfants** la demande est devenue caduque, les projets des parents s'étant modifiés.

**Pour 69 enfants**, nous sommes sans nouvelles de la solution apportée par les parents à leur demande.

**52 enfants** sont encore en attente d'une solution sur notre réseau.

### 6.3.2 Les offres d'accueil

Durant l'année 2008, 23 nouvelles Accueillantes en milieu familial ont été agréées par la structure AFJ et 14 Accueillantes en milieu familial ont cessé leur activité.

Au 31 décembre 2008, le réseau compte 147 Accueillantes en milieu familial agréées et 512 enfants sont accueillis chez elles, dont 222 sont des enfants scolarisés.

### 6.3.3 L'année 2008, en bref

Voici quelques-unes des tâches effectuées par les coordinatrices en 2008 :

- **89 entretiens** à leur bureau, soit avec des parents à la recherche d'une solution, soit avec des mamans de jour en quête de conseils,
- **134 visites de surveillance** au domicile des AMF en activité,
- **77 entretiens** au domicile des futures AMF pour, d'une part, les informer de l'activité de maman de jour en général et, d'autre part, pour établir leur dossier en vue d'une autorisation d'accueil.
- **Une permanence téléphonique** a fonctionné du lundi au jeudi, **2 heures par jour**. Il est à signaler que ceci est la durée officielle et que les coordinatrices assurent régulièrement encore **1 heure** supplémentaire par jour pour répondre à tous les appels.

Les coordinatrices ont aussi organisé 17 rencontres des accueillantes en milieu familial au relais-contacts d'Etoy, le mercredi matin.

## 6.4 Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)

C'est en automne 2006 que le Comité de direction de l'ARASMA a confié à M. Jacques Baudat, alors directeur du CSR Morges-Aubonne, la tâche de coordonner les travaux de mise en place d'un Réseau d'Accueil de Jour des Enfants dans la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA), avec l'appui et le conseil de Mme Gabriela Chaves, politologue-ethnologue. Ces travaux comprenaient également la mise en place de la Caisse centrale pour les Accueillantes en Milieu Familial (anciennement dénommées Mamans de Jour) afin d'être en conformité avec les dispositions de la LAJE.

En 2007, le calendrier des travaux a été tributaire de celui de la FAJE, et ce n'est qu'à la fin de l'année que les informations nécessaires à la détermination des conséquences financières pour les communes ont été rendues publiques.

Le comité de pilotage du projet, composé :

- des membres du Comité de direction de l'ARASMA et du Comité de l'ARAE (toutes autorités politiques dans la région),
- du préfet répondant du district de Morges,
- et du directeur du CSR,

a pu valider, au fur et à mesure qu'elles étaient formulées, les propositions émanant des cinq groupes de travail mis en place pour cette étude afin que le Réseau AJEMA réponde aux conditions de reconnaissance de la LAJE. Ces groupes de travail réunissaient des représentants des autorités politiques, des professionnels et des membres de l'ARAE.

Le rapport final du 17 avril 2008 a été approuvé par le Comité de pilotage et présenté aux Autorités politiques le 15 mai lors d'une séance extraordinaire du Conseil intercommunal de l'ARASMA élargi aux Syndics et aux Municipaux des finances.

Pour l'essentiel, le rapport précise les points suivants :

1. Le Réseau AJEMA réunit, dans la région Morges-Aubonne et sur une base volontaire des structures d'accueil, des communes membres de l'ARASMA, des entreprises ainsi que l'ARAE. Les différents partenaires sont liés par un système de conventions. Le Réseau AJEMA n'est pas constitué en personne morale, mais c'est l'ARASMA qui se voit en tant qu'association de communes au sens de la Loi sur les Communes, la compétence de le représenter, de l'organiser et de le gérer.
2. La politique tarifaire tient compte de critères tels que le type d'accueil fréquenté, le taux de fréquentation, le revenu déterminant des adultes vivant avec l'enfant, le nombre de personnes composant le ménage ainsi que le nombre d'enfants placés dans le Réseau AJEMA. La participation parentale doit permettre de financer 40 % des coûts. L'application de la politique tarifaire présuppose l'utilisation d'un outil informatique consultable sur le site internet [www.reseauAJEMA.ch](http://www.reseauAJEMA.ch).
3. Des critères de priorité ont été définis en cas de pénurie de places d'accueil, enfant dont les deux parents travaillent, fratries, accueil d'urgence, familles monoparentales, liste d'attente...
4. L'excédent de charges du Réseau AJEMA, déduction faite des contributions parentales, des subventions de la Confédération, du Canton et de la FAJE ainsi que des participations des entreprises, est réparti entre les communes, selon les modalités suivantes : 10 % en proportion de la population et 90 % en fonction des prestations dont ont bénéficié les enfants de chacune des communes.
5. De plus, un mode d'organisation harmonisée des structures d'accueil collectif et familial au sein du Réseau AJEMA ainsi qu'un plan de développement ont été étudiés.

Lors de sa séance du 12 juin 2008, le Conseil intercommunal de l'ARASMA a accepté à une très large majorité la modification des statuts de l'association et l'introduction du but optionnel relatif à l'application des dispositions que la LAJE place dans la compétence ou les attributions des communes (accueil familial de jour et mise en place d'un réseau d'accueil de jour).

Au 31 décembre 2008, les conseils communaux ou généraux de 41 communes membres de l'ARASMA ont adhéré à ce but optionnel. 2 communes ont préféré rejoindre un réseau d'accueil du district de Nyon et 4 autres communes ont souhaité constituer leur propre réseau.

Parallèlement, 9 structures d'accueil collectif préscolaire ou parascolaire ont également décidé d'adhérer au Réseau AJEMA.

Le Réseau AJEMA est l'un des 28 réseaux du Canton de Vaud ayant obtenu la reconnaissance de la FAJE. Il répond entièrement à tous les critères de la LAJE. En terme d'importance, il est le deuxième réseau du canton puisqu'il regroupe plus de 50'000 habitants. La mise en place opérationnelle est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le CSR a engagé une personnes pour assurer la coordination administrative et financière du Réseau AJEMA. Cette personne a commencé son activité en décembre 2008 à 50 %, elle devrait se poursuivre dès le 1<sup>er</sup> mars 2009 à 100 %.

Dès lors que le Réseau AJEMA est reconnu et opérationnel, de nouveaux défis sont à relever quant à sa cohérence générale, les liens à établir entre les différents partenaires, les informations à fournir aux autorités en matière d'efficacité et d'efficience de la politique d'accueil. Il importe aussi de développer les places d'accueil afin d'offrir un encadrement de qualité aux enfants de la région.

L'enthousiasme et le travail fourni par toutes les personnes, membres d'une municipalité ou professionnels de l'accueil des enfants, sont aujourd'hui récompensés par la création et la reconnaissance du Réseau AJEMA.

## **6.5 Services sociaux privés spécialisés consultants dans le cadre du CSR**

### **6.5.1 Centre Social Protestant (CSP)**

La proportion de consultations pour des problématiques liées au droit de la famille a encore augmenté par rapport à l'année passée. Elle est d'ailleurs nettement plus élevée à Morges que dans la plupart des autres lieux du canton. Proportion de consultation donnant lieu à un suivi : 18,4 %.

### **6.5.2 Unité Socio-Educative (USE)**

L'USE a débuté son activité au sein du Centre de Traitement en Alcoologie (CTA) depuis le 14 mai 2001. Ce secteur ambulatoire est sis à Lausanne avec d'autres centres de permanence comme Morges, Nyon, Yverdon, Vevey et Bex.

Mandatée par le Service des Automobiles et le Service Pénitentiaire, la mission fondamentale de l'Unité socio-éducative (USE) est de soutenir les conducteurs faisant l'objet de récidives d'ivresse au volant dans leurs démarches visant à maintenir une abstinence d'alcool qui leur permettra, le cas échéant, de récupérer leurs permis de conduire.

### **6.5.3 Consultation Conjugale (ProFa)**

En 2008, suite à l'obtention de nouveaux crédits de la part du Service de Prévoyance et de l'Action Sociale, la Consultation conjugale et de sexologie de la Fondation Profa a pu renforcer sa présence sur La Côte, notamment dans la région de Morges-Aubonne. Auparavant ouverte huit heures par semaine, cette consultation est actuellement accessible vingt heures par semaine au Centre Social Régional. La prestation est payante mais les honoraires sont adaptés à la situation financière des usagers.

### **6.5.4 Pro Senectute Vaud**

Voici résumées les principales activités qui ont eu lieu durant l'année 2008 :

- **L'animation à domicile**

A fin 2008, le groupe de bénévoles était constitué de 12 personnes rendant visite chacune à une personne âgée. Ces visites régulières permettent à une personne âgée de pouvoir sortir de chez elle en toute sécurité et d'avoir un moment de compagnie. Les quatre rencontres annuelles ont permis aux bénévoles de se rencontrer, d'échanger sur ce qu'ils/elles vivent avec la personne visitée et de recevoir des informations liées à leur activité.

- **Les Info-croissants**

Organisés conjointement par le Service d'aide familiale et le bureau régional de Pro Senectute, cinq Info-croissants ont eu lieu à Morges en 2008, ayant pour thèmes :

➤ Les droits des consommateurs, les ambulanciers, les escroqueries-vols à l'astuce, la présentation des activités de l'Espace Prévention, les droits des patients.

- **La sortie des aînés morgiens**

Le 24 novembre, plus de 500 aînés sont venus au Théâtre de Beausobre pour assister au spectacle du "Cabaret Vaudois" suivi d'une collation.

Cette sortie est offerte par la Commune de Morges et organisée conjointement par le Centre Social Régional, Pro Senectute et des bénévoles.

- **Les sorties accompagnées pour les aînés (Not'bus)**

Une fois par semaine, une excursion d'une journée ou une demi-journée est proposée aux aînés de la Région Morges-Aubonne. Les participants sont pris en charge et raccompagnés à leur domicile.

- **Les cours d'initiation à l'informatique et à Internet**

A Morges, les cours d'informatique et d'internet, ainsi que les cyber-ateliers ont toujours lieu dans les locaux du Cyberforum et sont donnés par un formateur bénévole.

- **Le Ciné-seniors**

Le Cinéma Rex d'Aubonne et Pro Senectute ont continué leur collaboration en 2008. Pour répondre à la demande, un film de plus a été mis à l'affiche. De la comédie au documentaire, en passant par de belles histoires de vie, les six nouvelles toiles de Ciné-seniors ont attiré, lors de chaque séance, en moyenne 68 spectateurs, dont plusieurs viennent de cinq EMS de la région.

Cinq bénévoles aident à l'accueil, à la projection et au service de la collaboration offerte après le film.

- **Les Thés dansants**

Depuis environ 4 ans, le Service d'aide familiale en collaboration avec Pro Senectute, organise, à raison de 4 fois par année, un thé dansant. Ce dernier a lieu dans la salle du Grenier Bernois à Morges. C'est l'occasion pour une cinquantaine de personnes de venir passer un bel après-midi au son de la musique. Une dizaine de résidents d'un EMS de la région y participent régulièrement. L'entrée est libre et une collecte est proposée à la sortie. Les danseurs peuvent étancher leur soif grâce à la buvette.

Tout au long de l'année nous avons travaillé en collaboration avec les partenaires de l'action médico-sociale, les groupes d'aînés, les groupes de gymnastique, les paroisses, les autorités, afin de répondre au mieux aux besoins de la population âgée de notre région.

## **6.6 Relations avec les partenaires et le réseau local**

### **6.6.1 Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)**

Voici, en quelques chiffres, le résumé des activités du Service d'aide familiale en 2008 :

**Pour le secrétariat :**

- 3 personnes qui se sont partagées 1,8 poste de travail
- 29 jours et 135 heures de remplacements effectués à la réception du Centre social régional durant les vacances, les pauses et les colloques des titulaires
- gestion des salaires pour 35 personnes et encadrement de 62 bénévoles

**Pour le service des repas chauds :**

- livraison de 39'464 repas à Morges et dans 23 communes environnantes
- 45'850 kilomètres effectués par 20 livreurs et livreuses.

### 6.6.2 Pour le Centre de rencontres de Couvaloup 4 :

Nouveau depuis avril :

- 2 menus à choix tous les jours et 1 repas à thème toutes les 6 semaines
- en moyenne 15 repas servis du lundi au vendredi et 28 le dimanche 1 fois par mois
- 2'300 boissons servies à l'heure du café
- 23 après-midi d'animations par notre service et 50 organisés par d'autres associations
- 5 Infos-croissants et 4 Thés dansants (au grenier Bernois) organisés avec Pro Senectute
- 1 sortie en bateau
- travail assuré par 18 personnes bénévoles et 5 personnes rémunérées

### 6.6.3 Pour le magasin La Trouvaille :

- 1'000 heures d'ouverture
- 43'000 articles vendus à très bas prix
- plus de 7'000 heures de travail effectuées bénévolement par 32 volontaires
- 2'285 heures payées aux responsables et transporteur

**Pour la ludothèque :**

- 1'250 jeux et jouets mis à disposition 202 familles
- 1 après-midi "portes ouvertes" réservé aux écoles
- 1 présence au marché à l'occasion de la Journée Nationale du jeu
- 1 soirée "découverte" organisée pour les 12 ludothécaires bénévoles

### 6.6.4 L'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)

Le champ de l'accueil de jour vit une mutation cruciale en ce moment dans le canton, à l'heure de la mise en réseau des structures d'accueil. Ce sont là des défis majeurs à relever, passionnants mais qui comportent également des difficultés, notamment dans le fait de modifier l'approche de ce secteur d'activités. Professionnalisation, collaborations intercommunales, élargissement des prestations, coûts en augmentation, voilà notamment les enjeux que nous devons relever ensemble, chacun dans sa sphère d'intervention et dans la limite de ses compétences.

Cette année donc, le Comité de l'ARAE a mis une impulsion déterminante dans les différents groupes de travail de l'AJEMA ainsi qu'au comité de pilotage. Ses membres ont en outre investi du temps pour réfléchir au futur mode de collaboration avec l'ARASMA, une fois le réseau d'accueil constitué. Il s'agissait notamment de déterminer si l'existence de l'ARAE se justifierait encore et, le cas échéant, quelles pourraient être ses missions ainsi que son mode d'organisation. Rapidement, il est apparu essentiel que l'ARAE puisse perdurer dans le cadre du réseau car elle constitue le lieu où tous les partenaires du réseau seront représentés, notamment les entreprises, les institutions, les parents, mais également les communes. Elle fonctionnera comme un organe consultatif chargé de préavisier auprès de l'ARASMA pour toute question relative au financement ou au développement de l'accueil. Elle conservera en outre sa mission actuelle d'appui auprès des structures en cas de difficultés.

### 6.6.5 Entrée de Secours

Entrée de Secours accueille dans son centre ambulatoire les personnes toxicodépendantes de notre région et leurs proches. Elle propose une large palette de prestations psycho-sociales et médicales et collabore avec les autres acteurs du réseau régional dans le suivi de ses usagers.

En plus de son personnel social et paramédical et de ses médecins consultants, Entrée de Secours a pu bénéficier cette année de la présence ponctuelle d'un médecin du Secteur psychiatrique Ouest, permettant ainsi d' étoffer le suivi socio-médical de quelques-uns de ses usagers.

La fréquentation du centre, avec près de 38 usagers en moyenne par jour, n'a jamais été aussi importante depuis son ouverture (plus de 20 % d'augmentation par rapport à l'année 2007). Le nombre de "nouvelles demandes d'aide ou de prise en charge" a aussi fortement augmenté (73 demandes, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2007).

#### 6.6.6 Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO)

En 2008, sur le site de Morges, l'OSEO a déployé 6 mesures d'insertion socio-professionnelles s'adressant à des demandeurs d'emplois de 18 à 64 ans.

Les événements marquants pour 2008 ont été la mise en place de mesures d'intervention précoce pour les participants de l'AI, suite à la 5<sup>e</sup> révision de la loi, ainsi que le développement de mesure Coaching +. Celle-ci est passée de 40 à 73 places annuelles, et cela a eu pour conséquences le déplacement d'une partie des activités, liées à Coaching + et INTERFACE à Lausanne. Néanmoins, l'ensemble des mesures sont toujours présentes en 2009 sur le site de Morges.

### 7 MISSIONS DU CSR

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement.
- Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique.
- **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale** sur le développement d'une région.
- **Prévenir l'évolution des besoins sociaux** par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

### 8 COMPTES DE L'ARASMA

Les comptes de l'exercice 2008 sont équilibrés. Alors que le budget prévoyait des charges et revenus pour une somme total de CHF 4'349'600.00. le résultat final laisse apparaître un total de charges et revenus à hauteur de **CHF 5'141'150.20**. L'écart représente une hausse de **CHF 791'550.20** ou **18%**.

Les comptes 2008 ont été dûment contrôlés et approuvés par la Préfecture du district de Morges et par la Fiduciaire BDO Visura. Les comptes de l'association peuvent être obtenus directement auprès d'elle.

### 9 REGION MORGES DE LA PROTECTION CIVILE – 31 COMMUNES

#### 9.1 Préambule

Il est à relever que l'année 2008 a été marquée, pour l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) de Morges, par les éléments suivants :

- le départ imprévu d'un collaborateur professionnel;
- le projet cantonal AGILE;



- EURO 2008;
- la recherche d'une personne (battue) en collaboration avec la gendarmerie;
- la constitution d'un stock de 595 sacs de sable.

## 9.2 Composition du Comité de direction

Président :

- Jean-Jacques De Luze, Chigny (jusqu'au 30 avril 2008)
- Philippe Guillemain, Lonay (dès le 1<sup>er</sup> mai 2008)

Membres :

- Michèle Decollogny, Apples
- Philippe Guillemain, Lonay (jusqu'au 30 avril 2008)
- Roger Burri, Saint-Prex (dès le 1<sup>er</sup> mai 2008)
- Denis Pittet, Morges
- Yvan Marendaz, Sévery (jusqu'au 30 avril 2008)
- Pierre-Alain Aigroz, Vufflens-le-Château (dès le 1<sup>er</sup> mai 2008)

## 9.3 Composition "morgienne" de l'assemblée régionale des délégués

Membre :

- Eric Züger.

## 9.4 Objectifs

Selon les directives du Service de la Sécurité Civile et Militaire du Canton de Vaud et les besoins spécifiques liés au bataillon régional, les objectifs suivants ont été retenus pour l'année 2008 :

- Augmenter la capacité du transport
- Réorganiser les dépôts du matériel
- Continuer l'attribution des incorporés au sein des Compagnies Appui-Assistance 3 et 4 (Cp AA 3 et AA 4)
- Instaurer toujours plus de polyvalence dans les troupes
- Entraîner les alarmes via le pager
- Former les astreints à l'utilisation de la radio POLYCOM
- Planifier la relève des cadres
- Assurer le contrôle périodique des abris privés.

## 9.5 Instruction

Les cours organisés par le Centre Cantonal d'Instruction ont permis aux nouveaux incorporés de s'instruire dans les Ecoles de Formation de Base dans les trois domaines généraux suivants :

- Collaborateurs de l'Etat Major (EM)                      3 participants
- Assistance    22 participants
- Pionniers-appui    17 participants

39 astreints de l'ORPC de Morges ont participé à des cours de cadres ou de formation complémentaire.

## **9.6 Activités régionales**

### **9.6.1 Section Formation d'Intervention Régionale (FIR) appui**

Cette formation est la plus demandée du fait qu'elle peut être mise sur pied dans le délai d'une heure. En plus des cours de répétition (CR), elle assure toutes les missions d'engagement demandées par le Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM). Les pionniers de cette formation ont reçu un nouveau casque équipé de lunettes de travail et de protège-ouïe. 70 nouveaux "pagers" ont été distribués à cette formation. Malheureusement, ces nouveaux appareils ne répondent pas aux exigences du moment et, en plus, se mettent hors service dès qu'ils se trouvent en sous-sol. Cette situation insatisfaisante est connue du SSCM et sans issue à ce jour.

### **9.6.2 Nucléaire, bactériologique et chimique (NBC)**

L'activité principale s'est consacrée à la présentation et au déroulement d'un exercice de distribution des pastilles d'iode, scénario pour la commune de Préverenges. Une phase d'application avec des figurants de la PCi s'est déroulée à la grande salle de la commune de Préverenges en présence de représentants locaux.

### **9.6.3 Section sanitaire mobile**

Selon la tradition, trois groupes de cette section se sont engagés au profit de l'Alliance des Samaritains, Section de Morges, pour collaborer lors des séances de don de sang. Ces dernières se sont déroulées aux Foyers de Beausobre. La participation des soldats Pci est appréciée par les Samaritains.

### **9.6.4 Section Protection des Biens Culturels (PBC)**

Basée au PC des Utins à Echandens, cette formation a été effectuée avec 4 jours de service. Cette section a reçu une nouvelle remorque spéciale PBC, comprenant tous les outils indispensables lors d'évacuation d'objets. Durant son cours de répétition, elle a pu se familiariser avec les outils de cette remorque et en plus réaliser un scénario d'évacuation d'objets. Le recensement des arbres de la commune de Vaux a été la deuxième activité du CR.

### **9.6.5 Section Assistance**

Engagée pour un total annuel de 7 jours, ses activités se sont basées sur le contrôle des abris privés conformément aux prescriptions de l'Office fédéral de la PCi. Mission reçue pour ce CR : contrôler les abris privés de la commune d'Etoy. Bilan : 72 abris contrôlés, 49 conformes, 13 contrôles subséquents, 10 avec une attestation de la réparation. Pour les abris non conformes, les propriétaires sont avisés et un délai de mise en conformité est donné. Ces contrôles nécessitent un gros travail de réparation avant le cours de répétition.

### **9.6.6 Section construction / matériel**

Au vu du petit effectif, un seul groupe est constitué. Celui-ci a diffusé des travaux d'entretien aux constructions suivantes : les Condémines à Préverenges, bâtiment voirie à Denges, les Utins à Echandens, hall des Sports et la Tuilière à Lonay. En plus, le nettoyage des réservoirs des abris du Cherrat, à Saint-Prex et celui de Cottens a été exécuté. Les travaux sont basés sur les nouvelles directives fédérales des constructions.

## 9.7 Activités de l'office

### 9.7.1 AGILE (projet de réorganisation de la Protection civile)

Le projet cantonal AGILE a déjà pris une position au niveau du découpage des nouvelles Régions PCi. 10 Régions est le nombre retenu. Ces Régions couvrent le territoire des nouveaux districts. A cela s'ajoute un échelon intermédiaire entre la Région et le SSCM : la Zone. Celle-ci a pour mission principale la coordination entre les partenaires et les Régions en cas de montée en puissance. Une Zone est prévue pour deux Régions. Le choix du nombre des Régions a l'avantage de maintenir actifs les CODIR et de laisser aux Régions concernées le choix de l'organisation de leur Zone, en commun accord avec les deux CODIR concernés. Le chemin est encore long jusqu'à la phase finale.

### 9.7.2 Quelques chiffres au niveau des envois du secrétariat

- 616 avis
- 582 ordres
- 98 lettres de libération
- 1'800 mutations
- 70 lettres de report ou d'annulation du cours
- 680 correspondances
- 88 correspondances du CODIR
- 2 procès-verbaux de l'Assemblée Régionale
- 7 procès-verbaux du CODIR
- 106 lettres contrôles des abris
- 58 lettres remises en état des abris et abris conformes

## 9.8 Objectifs 2009

Les objectifs suivants seront prioritaires en 2009 :

- Encadrer, soutenir le responsable du matériel et des constructions
- Augmenter l'effectif des cadres
- Entraîner la conduite du commandement à tous les échelons
- Réorganiser les dépôts du matériel
- Assurer une hygiène parfaite au sein des équipes de cuisine
- Participer activement au projet AGILE

## 10 COMPTES DE LA PCI

### 10.1 Remarques générales

Les comptes de l'exercice 2008 sont équilibrés. Alors que le budget prévoyait les charges et revenus pour une somme totale de CHF 808'500.00, le résultat final laisse apparaître un total de charges et revenus à hauteur de **CHF 870'460.95**. L'écart représente une hausse de **CHF 61'960.45** ou **7.7%** .

## **10.2 Remarque de la Commission de gestion de la PCI**

La commission relève avec plaisir l'équilibre entre budget et comptes ainsi que l'excellente maîtrise des coûts.

Elle propose, en conclusion :

- d'accepter les comptes 2008 tels que présentés
- de donner décharge au Comité Directeur et à la Commission de gestion.

Les comptes de l'association peuvent être obtenus directement auprès de la PCI.

## **11 ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME) – 12 COMMUNES**

### **11.1 Rappel de l'histoire**

L'ASIME est formée des Communes de Morges, Aclens, Bremlens, Chigny, Colombier VD, Echichens, Lully, Monnaz, Romanel-sur-Morges, Saint-Saphorin-sur-Morges, Tolochenaz et Vufflens-le-Château. Les statuts de l'ASIME ont été acceptés par les Municipalités des 12 Communes formant l'association avant d'être soumis simultanément aux Conseils communaux et généraux, ainsi qu'au Conseil d'Etat.

La signature des statuts par les syndics et les présidents des conseils communaux et généraux, accompagnés de leurs secrétaires respectifs, a eu lieu le 22 mai sous la présidence de M. le Préfet Georges Zünd à Saint-Saphorin-sur-Morges. Ils ont été acceptés par le Conseil d'Etat le 25 juin.

L'ASIME est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2008, début de l'année scolaire 2008-2009. Les autorités législatives (Conseil intercommunal) et exécutives (Comité de direction) ont été installées et assermentées le 10 septembre 2008 à Morges par le Préfet du district de Morges, M. Georges Zünd.

Selon l'art. 6 des statuts, le Conseil intercommunal est composé de 33 membres, délégués municipaux choisis par les Municipalités et conseillers communaux et généraux. Lors de l'installation des autorités, le Conseil intercommunal a élu 7 membres au Comité de direction dont un président, qui ont également été assermentés par M. le Préfet.

### **11.2 L'ASIME en chiffres**

L'ASIME, c'est :

- 21'775 habitants (31 décembre 2008)
- 2'666 élèves (1<sup>er</sup> octobre 2008)
- 22 bâtiments scolaires

Les coûts de l'ASIME se subdivisent en trois catégories :

- les bâtiments scolaires représentent 84,1 % ;
- les dépenses scolaires générales 14,1 % ;
- les transports des élèves secondaires 1,8 %

### **11.3 Que gère l'ASIME ?**

En application des décisions prises par le Comité de direction, l'Office de l'administration scolaire de Morges gère les domaines suivants :

- Contrôle de la scolarité obligatoire et privée

- Achat et entretien du mobilier scolaire
- Assurance complémentaire des élèves
- Camps sportifs et camps de ski
- Ecole à la montagne
- Subventions des courses, des sorties, des activités culturelles et de prévention
- Devoirs surveillés
- Sports scolaires facultatifs
- Transports
- Manifestations telles que promotions, concours de travaux de vacances, échanges linguistiques.

L'ASIME englobe également le Service dentaire scolaire et le Service médical.

Une séance mensuelle réunit les trois directrice et directeurs, un membre du Codir et la cheffe de service pour échanger les informations cantonales et communales, afin de résoudre les problèmes communs et développer de nouvelles activités.

#### **11.4 Finances**

La répartition des charges de l'année 2008 a eu lieu selon les anciennes conventions, soit pour une demi en fonction du nombre d'élèves au 01.10.2007 (année scolaire 2007/2008) et pour une demie en fonction du nombre d'habitants au 31.12.2008 (année comptable : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008).

L'entrée en vigueur des statuts de l'ASIME au 1<sup>er</sup> août annulait toutes les anciennes conventions passées entre les communes, selon l'art. 35.

La répartition des comptes 2009 de l'ASIME aura lieu selon l'art. 27 des statuts qui a repris, sans comptabilité intermédiaire, la suite logique de la répartition soit, pour une demi en fonction du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre 2008 (année scolaire 2008/2009) et pour une demie en fonction du nombre d'habitants au 31.12.2009 (année comptable du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009).

#### **11.5 Réorganisation des Etablissements scolaires et mise en place des Conseils d'établissement**

Le projet de la réorganisation des trois établissements scolaires de la région morgienne a été ré-activé. Un groupe de travail, présidé par M. le Préfet Georges Zünd, a déposé un rapport auprès de Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon au 30 juin 2009. Ce rapport sera avalisé par le Conseil d'Etat durant l'été.

Selon l'art. 50 de la Loi scolaire, l'ASIME a un délai d'une année pour mettre en place un ou plusieurs conseils d'établissement. Le Comité de direction a pour mission de former un groupe de travail afin d'en déterminer le nombre et d'en rédiger le ou les règlements. L'installation du ou des conseils d'établissement coïncidera avec l'entrée en vigueur de la réorganisation des établissements scolaires, soit dès la rentrée d'août 2010.

#### **11.6 Activités du Comité de direction**

Le Comité de direction a réparti ses charges en sept dicastères distincts. La coordination est assurée par l'Office de l'administration scolaire.

Président du Codir

M. Daniel Meienberg, syndic  
Saint-Saphorin-sur-Morges

Membres

Mme Isabelle Bonvin, municipale  
Romanel-sur-Morges  
Mme Ursula Goy, syndique Monnaz  
M. Michel Grivel, municipal Morges  
Mme Ginette Guillaume, municipale  
Echichens  
Mme Marlyse Holzer, syndique Lully  
M. Eric Züger, municipal Morges

Dicastères

Administration générale

Transports

Santé

Bâtiments scolaires Morges

Bâtiments scolaires couronne

Sports

Finances

Secrétaire du Codir

Mme Edith Corbaz,  
cheffe de service

Office de l'administration scolaire  
Morges

☎ 021/804-15-10

✉ [ecoles@morges.ch](mailto:ecoles@morges.ch)

**11.7 Composition "morgienne" du Conseil intercommunal**

Pour la nouvelle législature, voici la délégation morgienne désignée au sein du Conseil intercommunal :

- Nuria Gorrite, Municipalité
- Sylvie Morel-Podio, Municipalité
- Valérie Merino de Tiedra, Conseil communal
- Anne-Catherine Aubert, Conseil communal
- Marc Bally, Conseil communal
- Pierre Marc Burnand, Conseil communal
- Daniel Buache, Conseil communal
- Helder De Pinho, Conseil communal
- Laura Paccaud, Conseil communal
- Claudine Dind-Perrochet, Conseil communal
- Pierre Tonda, Conseil communal

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 août 2009.**

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella

**Communication présentée au Conseil communal en séance du 2 septembre 2009.**